

D.I.U. IMAGERIE DES PATHOLOGIES NEUROMUSCULAIRES

Responsable Universitaire : Pr N. SANS

en collaboration avec l'Université Paris Ile-de France Ouest

Durée : 1 an

Accès :

En formation continue :

- Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne inscrits au Conseil de l'Ordre en France dans les spécialités suivantes : Radiologie, Neurologie, Pédiatrie, Rhumatologie, Médecine interne, Médecine physique et de rééducation, Médecine générale.

Critères de sélection :

Lettre de motivation + CV + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DIU demandée(s) + copie de l'inscription au Conseil de l'Ordre

Objectifs pédagogiques :

Fournir une formation sur les techniques et indications de l'imagerie neuromusculaire dans les différentes pathologies nerveuses et musculaires. Cet enseignement a pour but de couvrir les champs du diagnostic, des outils d'évaluation et de la recherche.

Compétences développées :

- Connaître les éléments fondamentaux des techniques d'imagerie neuromusculaire
- Savoir reconnaître une maladie neuromusculaire par les techniques d'imagerie
- Connaître les indications et les techniques d'imagerie neuromusculaire en fonction des diagnostics suspectés
- Orienter le diagnostic étiologique d'une maladie neuromusculaire par l'imagerie
- Connaître les éléments de suivi radiologique des maladies neuromusculaires
- Introduction à la recherche en imagerie neuromusculaire

Organisation – dates et lieux :

Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.I.U

Contrôle des connaissances – Evaluation :

MODALITES d'EVALUATION du DIU*
Présentiel
Examen final ECRIT
Epreuve finale pratique/simulation
Soumission d'une publication orale ou affichée

*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.I.U

Montant des inscriptions en formation initiale :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel + 300euros

Montant des inscriptions en formation continue :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel
+ Frais pédagogiques de 1100 euros

Renseignements :

CHU PURPAN – PPR – HALL D – Service Imagerie Médicale - 1 Place du Docteur Baylac – 31059 Toulouse Cedex
Tél : 05 61 77 22 97 - Fax : 05 61 77 25 13 - Mail : sans.sec@chu-toulouse.fr